

Nº25 Dc61bac17b Aucune réponse de la police 07/08/2020

demandeur d'asile,
M. Ziablitsev Sergei
Tél. +33 (6) 95 99 53 29
bormentalsv@yandex.ru

Commissariat Nice Central
1 Avenue du Marechal Foch, 06000 Nice

Fait à Nice, France, le 07/08/2020.

Aucune réponse de la police à toutes mes plaintes sur les délits au 07/08/2020. Et des crimes continuent d'être commis contre moi.

J'attends des solutions et du matériel de vérification par e-mail. Je demande à me contacter par e-mail - je fournis des preuves.

Histoire des appels:

Nº1 plainte NºA41861d927, 18/07/20;
Nº2 plainte NºAf99feede8, 18/07/2020;
Nº3, 19/07/2020, l'art. 225-14 CP c.OFIL, La plainte sur les délits, NºA46ce7a818;
Nº4 La plainte sur les délits. NºA1e119ccbf, 19/07/20;
Nº5 La plainte sur les délits. C.4 policiers et M. AJIL Anas. NºAacbd7648b, 19/07/2020;
Nº6 La plainte sur les délits NºA77baa9837, 20/07/20. c.4 policiers et M. AJIL Anas.
Nº7 La plainte sur les délits, NºD58975215d, 21/07/20. C.4 policiers et M. AJIL Anas
Nº8 La plainte sur les délits, Nº Da4b5ce1dd, 22/07/20. C.4 policiers et M. AJIL Anas.
Nº9 La plainte sur les délits, NºD2eb68e6ea, 22/07/2020, C.3 membres de la commission, M. AJIL Anas
Nº10 Aucune réponse de la police. NºD4d3a85e8d, 23/07/2020.
Nº11 Aucune réponse de la police.
NºD5dde74b71, 24/07/20.
Nº12 NºD99c61643d, 25/07/2020, pointez-moi et fournissez-moi un endroit sûr pour dormir
Nº13 Aucune réponse de la police. D3fc9ca221, 26/07/2020.
Nº14 Aucune réponse de la police. Dff4f2e245 27/07/20.
Nº15 Aucune réponse de la police. Da7d1de95c 28/07/20.
Nº16 Aucune réponse de la police. D6119a62ab 29/07/2020
Nº17 Déclaration d'abus D91f13339b 30/07/20
Nº18 Aucune réponse de la police. D119e84c73 31/07/2020
Nº19 Aucune réponse de la police D274f759b3 01/08/2020
Nº20 Aucune réponse de la police Dd34e11fc4 02/08/2020
Nº21 D3713d97a1
Aucune réponse de la police 03/08/2020
Nº22 D4ddf9b6f8
Aucune réponse de la police 04/08/2020;
Nº23 D2263fa41d Aucune réponse de la police 05/08/2020;
Nº24 D171ef5943 Aucune réponse de la police 06/08/2020;

№25 Dc61bac17b Aucune réponse de la police 07/08/2020;

Cordialement.

Никакой реакции полиции на все мои les plaintes sur les délits нет на 07/08/2020. И преступления продолжают совершаться в отношении меня.
Я ожидаю на емэйл решений и материалов проверки.
Я прошу связаться со мной по емэйл-я предоставляю доказательства

Je suis soumis à des traitements inhumains, des brimades, qui sont interdits par le Pacte.
Mes droits fondamentaux ont été violés depuis le 18/04/2019 et continuent d'être violés

Я подвергаюсь бесчеловечному обращению, издевательствам, что запрещено Пактом.
Мои фундаментальные права нарушены с 18/04/2019 и продолжают нарушаться

Je continue de subir un préjudice moral et matériel

Article L112-8 En savoir plus sur cet article...

Créé par ORDONNANCE n°2015-1341 du 23 octobre 2015 - art.

Toute personne, dès lors qu'elle s'est identifiée préalablement auprès d'une administration, peut, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, adresser à celle-ci, par voie électronique

Je demande à me contacter par e-mail - je fournis des preuves.

07/08/2020, 14-00

Ce message est une réponse automatique, vous ne pouvez pas y répondre.

En cas d'urgence, et notamment de vol de véhicule, appelez également par téléphone le 17 ou le 112.

Si vous êtes mineur, il vous est préférable que vous vous déplaciez accompagné de votre représentant légal.

Votre demande a été enregistrée sous le numéro : Dc61bac17b

Ce numéro doit obligatoirement être présenté à l'unité de gendarmerie ou au service de police pour permettre le traitement de votre plainte.

Vous avez choisi de finaliser et signer votre déclaration à l'unité suivante :

- Commissariat de police de Nice
- 1 avenue du maréchal Foch 06000 NICE
- téléphone : 04 92 17 22 22

Date et heure souhaitée : 07/08/2020, 14h00

Un message a été envoyé à l'unité qui vous proposera un rendez-vous dans les meilleurs délais.

PIECES A PRESENTER LORS DE LA SIGNATURE DE LA PLAINTE :

Pour justifier de votre identité, munissez vous de l'un des documents suivants :

- * votre carte d'identité,
- * votre passeport,
- * votre livret de famille,
- * un extrait ou une copie intégrale d'acte de naissance,
- * votre titre de séjour
- * ou le récépissé de la demande de renouvellement de ce titre.
- * KBIS, statut et pouvoir pour les personnes morales

Pour justifier du préjudice subi, munissez-vous, dans la mesure du possible :

- en cas d'atteintes corporelles et/ou morales :
 - * des certificats médicaux en votre possession ;
- en cas de dommages matériels :
 - * de tous les justificatifs de la nature et du montant de ces dommages (factures, devis...) ;
 - * de tous les renseignements complémentaires relatifs aux objets volés ou dégradés dont vous disposez (photographies notamment) ;
- en cas de dommages à un véhicule, ou si un véhicule est impliqué :
 - * du certificat d'immatriculation et de l'assurance du véhicule ;
 - * du véhicule lui-même, dans le cas où des opérations de police technique et scientifique devraient être menées.
- * Si vous avez en votre possession des éléments de preuve (une capture d'écran, sms, courriels, photos ou vidéos, etc.) attestant de l'infraction, veuillez les apporter de préférence sur un support numérique (clé usb, disque dur...).

Merci de ne pas répondre à ce message. Pour tout renseignement, veuillez contacter directement l'unité de gendarmerie ou le service de police.



Pré-plainte en ligne

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Votre déclaration est terminée et est enregistrée sous le numéro **Dc61bac17b**

Vous avez choisi de finaliser votre plainte auprès du service de police ou de gendarmerie suivant :

- Commissariat de police de Nice, 1 avenue du maréchal Foch 06000 NICE, tél. 04 92 17 22 22
- à la date souhaitée suivante : 07/08/2020, 14h00

Ce service prendra contact avec vous par courriel ou par téléphone pour convenir d'un rendez-vous.

Si vous êtes mineur, il est préférable que vous vous déplaçiez accompagné de votre représentant légal.

Pièces à présenter lors de la signature de la plainte :

Pour justifier de votre identité, l'un de ces documents suivants :

- **carte d'identité, passeport, livret de famille, extrait ou copie intégrale d'acte de naissance, titre de séjour, récépissé de la demande de renouvellement de ce titre**

Pour les personnes morales :

- KBIS, délégation de statuts et pouvoirs

Pour justifier du préjudice subi :

- En cas d'atteintes corporelles et/ou morales :

- certificats médicaux en votre possession

- En cas de dommages matériels :

- tous les justificatifs de la nature et du montant de ces dommages (factures, devis...)
- tous les renseignements complémentaires relatifs aux objets volés ou dégradés dont vous disposez (photographies notamment)

- En cas de dommages à un véhicule, ou si un véhicule est impliqué :

- certificat d'immatriculation et de l'assurance du véhicule
- le véhicule, dans le cas où des opérations de police technique et scientifique devraient être menées.
- Si vous avez en votre possession des éléments de preuve (une capture d'écran, sms, courriels, photos ou vidéos, etc.) attestant de l'infraction, veuillez les apporter de préférence sur un support numérique (clé usb, disque dur...).

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur cette démarche.

**Je donne
mon avis**

Voxusagers.gouv.fr



Conditions d'utilisation Informations locales

[Retour en haut de page](#)

